

Świderek, Anna

La société grecque en Égypte au IIIe siècle av. n. è. d'après les archives de Zenon

The Journal of Juristic Papyrology 9-10, 365-400

1955-1956

Artykuł został zdigitalizowany i opracowany do udostępnienia w internecie przez Muzeum Historii Polski w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej bazhum.muzhp.pl, gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

LA SOCIÉTÉ GRECQUE EN ÉGYPTE AU III^e SIÈCLE AV. N. È. D'APRÈS LES ARCHIVES DE ZENON

SOURCES DES REVENUS PRIVÉS DE ZENON ET DE SON ENTOURAGE GREC

Dans la période de transition du IV au III^e siècle av. n. è. un monde nouveau naît dans la partie orientale du bassin Méditerranéen. Les jeunes monarchies hellénistiques se développent fiévreusement pour atteindre au III^e siècle le point culminant de leur puissance. Les Grecs de la péninsule des Balkans, des colonies italiennes et siciliennes et avant tout les Grecs et les habitants hellénisés des villes maritimes d'Asie Mineure se repandent en masse sur tout le territoire de l'ancien empire perse qui, par la conquête d'Alexandre le Grand, s'est ouvert devant eux. Pour les états hellénistiques nouvellement créés cet afflux de population grecque pose un problème de vie ou de mort. Les rois font donc l'impossible pour attirer et fixer ces émigrés sur leur terre¹. Nous en trouvons un reflet dans la littérature alexandrine car les auteurs savaient qu'encourager leurs compatriotes à s'installer en Egypte était une des manières de plaire aux protecteurs royaux². Et c'est justement ici, dans ce pays du Nil, que l'on peut le mieux observer la formation de la société hellénistique parce que pour aucune autre partie du monde antique nous ne possédons de matériaux historiques aussi riches.

Qu'est-ce qui attirait les Grecs en Egypte? La réponse est fort simple. W. W. Tarn constate brièvement: "The Greek came

¹ Voir p. ex. M. Rostovtzeff, *Social and Economic History of the Hellenistic World* (cité ci-après: M. Rostovtzeff *H.W.*) p. 1035 et 1070—1; A. B. Ranovič, *Ellinizm i jeho istoričeskaja rol* (cité ci-après A. B. Ranovič, *Ellinizm*) p. 174 s.

² Voir surtout Théocrite XIV 59 ss, Herondas I 26 ss.

to Egypt to grow rich"³. Dans les archives de Zenon qui nous apportent la plus grande partie des matériaux concernant l'Égypte du III^e siècle av. n.è.⁴, chaque document le clame. Mais nous voudrions plus précisément savoir comment s'enrichirent les Grecs en Égypte, quelles furent les sources de revenus qui s'offrirent à eux sur les bords du Nil, si tous réussirent de même et enfin quel fut le ou les facteurs qui firent de cette foule bigarrée une société nouvelle. Savoir comment s'est formée la nouvelle société hellénistique dans l'état des Ptolémées.

Nous ne pouvons espérer résoudre complètement ces problèmes sur la base des matériaux qui nous sont jusqu'à présent connus et encore moins si nous nous limitons aux archives de Zenon. Pourquoi alors nous y arrêter? Les archives de Zenon se présentent en un ensemble compact de documents qui nous permettent de pénétrer plus profondément des problèmes qui pourraient échapper à notre attention si nous étudions des textes particuliers non liés entre eux. Il semble alors qu'une analyse approfondie de ce groupe de documents peut jeter une vive lumière sur les problèmes nous intéressant⁵.

Pour connaître une société, il nous faut remonter à ses fondements économiques, nous devons donc avant tout répondre à la première des questions posées: quelles sources de revenus les Grecs trouvèrent-ils en Égypte? Que peuvent à ce sujet nous dire les archives de Zenon? Les savants ayant, jusqu'à présent, étudié ces archives⁶ d'un point de vue que l'on pourrait qualifier d'„officiel", les problèmes concernant l'activité d'Apollonios en tant que dioecète, l'administration de la dôréa, la politique sociale et éco-

³ W. W. Tarn, *The Hellenistic Civilisation*³ p. 201.

⁴ Pour la liste des papyrus de Zenon voir C. Préaux, *Les Grecs en Égypte d'après les archives de Zenon* (cité ci-après: C. Préaux, *Les Grecs*) p. 87 ss.

⁵ Cet article n'est qu'une partie d'un plus grand travail dont le but principal est l'analyse de la formation de la société hellénistique en Égypte d'après les archives de Zenon, cf. A. Świderek, *La société indigène en Égypte au III^e siècle avant notre ère d'après les archives de Zenon*, *Journal of juristic Papyrology* VII—VIII p. 231—284.

⁶ Surtout: M. Rostovtzeff, *A Large Estate in Egypt in the third Century B.C.* (cité ci-après: M. Rostovtzeff *L.E.*); C. C. Edgar, *Introduction aux Zenon Papyri in the University of Michigan Collection* (cité ci-après: C. C. Edgar *Intr. Mich.*); C. Préaux, *Les Grecs*. C. Préaux exploite aussi largement les archives de Zenon dans son *Economie Royale des Lagides* (cité ci-après: C. Préaux, *E.R.*).

nomique du roi passaient au 1^{er} plan. Tous, certes, reconnaissaient que Zenon ainsi que les autres Grecs, dioécète inclus, pouvaient s'intéresser à leurs propres affaires et prendre soin, avec beaucoup d'empressement, de leur propre bourse, mais ils se bornaient néanmoins, en général, à constater cet état de choses ou tout au plus à mentionner "les affaires privées de Zenon". C. C. Edgar en parle plus particulièrement dans son *Introduction* à l'édition des papyrus du Michigan⁷ mais cette question exige une analyse plus poussée qui puisse mettre en lumière ce problème fondamental. Notons que le tableau offert par la société se reflétant dans les archives de Zenon est très complexe, même si pour le moment nous otons du champ de notre examen la société indigène⁸ et ne fixons notre attention que sur la population immigrée.

A l'intérieur de la société grecque libre d'Égypte — telle que nous la voyons dans les archives de Zenon — on peut distinguer 3 échelons⁹. D'abord la cour royale: Apollonios, les hauts fonctionnaires, les grands seigneurs qui apparaissent rarement dans le courrier de Zenon comme Lizymachos, Telestes, peut-être même Philinos, les hôtes d'Alexandrie se rendant parfois en visite dans le Fayoum et dont l'arrivée cause grande émotion; le 2^e échelon, le plus nombreux et le mieux connu de nous c'est avant tout Zenon lui-même et son propre entourage — camarades au service d'Apollonios et éventuellement d'importants fonctionnaires de l'administration d'état et des colons militaires; enfin le 3^e, formé de Grecs dépourvus d'argent, des plus pauvres travailleurs — salariés d'Apollonios ou du roi, de petits artisans et agriculteurs. Les Grecs les plus pauvres perdent tous les privilèges de leur origine et forment avec les Égyptiens, Syriens, Arabes la masse anonyme des λαοί qui fournit au roi et aux riches seigneurs d'Égypte une force ouvrière à vil prix¹⁰. Mais ces 3 milieux ont un trait commun: la dépendance envers un plus puissant. Les plus riches l'étaient par la grâce du roi qui possédait toute l'Égypte, les moins riches et les pauvres dépendaient directement du roi (fonctionnaires de l'administration et tous les ὑποτελεῖς) ou d'un haut fonctionnaire comme

⁷ C. C. Edgar, *Intr. Mich.* pp. 41—47. Cf. M. Rostovtzeff *L.E.* pp. 158—161.

⁸ Voir note 5.

⁹ Cette division, nécessitée par le travail, ne doit pas être regardée comme aussi rigoureuse.

¹⁰ Voir M. Rostovtzeff *H.W.* pp. 132—142; A. B. Ranovič. *i inizm* p. 187 ss.

Apollonios¹¹. Il ne fait pas de doute que cette dépendance générale était l'assise de l'existence, surtout pour les deux derniers échelons, cependant un coup d'oeil même superficiel permet de constater qu'elle n'était pas source de fortune personnelle.

Pour Apollonios et ses semblables il y avait naturellement de nombreuses sources de revenus, comme les d'oréai, les entreprises industrielles dans le genre des tissages memphites d'Apollonios, le commerce du blé et des produits agricoles, le commerce étranger etc¹². Les plus pauvres s'ils ne vivaient d'un travail mercenaire s'occupaient surtout de culture, élevage, métiers manuels, (les Grecs étaient plutôt tisserands, les Egyptiens - potiers), fermage des bains, brasseries etc¹³. Mais la plus grande partie des documents concerne le groupe moyen. Zenon se place si largement au premier plan que sa personne voile ses plus proches compagnons. M. Rostovtzeff dans sa *Social and Economic History of the Hellenistic World* dit de lui qu'il est typique pour cette période de formation de la société hellénistique¹⁴. C'est pourquoi le but de cet article est une analyse minutieuse des bases économiques de la position de Zenon à Philadelphie. Nous nous arrêterons à son entourage le plus proche, quand nous aurons la possibilité de faire de sûres remarques à son sujet.

Les premiers documents, datant de 260/59, nous montrent déjà Zenon au service du dioecète. C. C. Edgar¹⁵ l'appelle à cette époque "chief superintendent of Apollonios private business"¹⁶ en Syrie, en Palestine et dans les villes du sud de l'Asie Mineure. En 258 (début de la 28^e année du règne de Philadelphie) Zenon est déjà le secrétaire et l'homme de confiance d'Apollonios, à Alexandrie. En 256 on le trouve toujours au côté du dioecète avec lequel il fait plusieurs longs voyages en Egypte. Puis nommé, avant la fin

¹¹ Voir M. Rostovtzeff *H.W.* p. 1153.

¹² Voir M. Rostovtzeff *L.E.*, C. Préaux, *Les Grecs*.

¹³ Voir W. Peremans, *Vreemdelingen en Egyptenaren in vroegptolemaïsch Egypte* p. 135 ss.

¹⁴ M. Rostovtzeff *H.W.* p. 1153: "A typical figure is that of Zenon, the steward of Apollonios on his Philadelphian estate. At the end of his life his correspondence shows him no longer in the service of Apollonios, but a rich man engaged in various economic pursuits".

¹⁵ C. C. Edgar *Intr. Mich.* p. 17.

¹⁶ S'agissait-il réellement d'affaires privées d'Apollonios et seulement de cela? Le problème exigerait une plus large étude.

d'avril 256, administrateur de la dôréa d'Apollonios dans le Fayoum il s'installe définitivement à Philadelphie¹⁷. Nous ne connaissons pas la durée exacte de cette dôréa. D'une longue discussion¹⁸ à ce sujet il semble résulter qu'Apollonios termina sa carrière assez brusquement, plus ou moins au moment de l'avènement d'Evergète au trône et que sa dôréa de Philadelphie fut confisquée. P. Cairo Zen. 59832 aurait peut-être pu éclaircir quelque peu ce problème, malheureusement il est endommagé et sans date. Zenon y écrit dans une demande au roi: ἐπεστάτησα τῆς ἐμ Φιλαδελφείαι δωρεᾶς ἡμετέρας ἡ δόθεισός ἡ Ἀπολλωνίου τῷ γενομένῳ διοικητῇ. ἕως τοῦ ληλ, l'année est malgré tout bien douteuse. C. C. Edgar a lu également β ou α. En tout cas nous pouvons constater avec certitude qu'à partir de la 1^e ou, tout au plus, de la 2^e année du règne d'Evergète Zenon n'est plus administrateur de la dôréa (ce qui est le plus intéressant pour nous). Nous pouvons donc admettre que sous le règne d'Evergète Zenon n'est plus qu'un personnage privé (désigné dans les documents de cette époque par le mot *παρεπίδημος*). Les trois périodes connues de la vie de Zenon: 1) jusqu'en 256, 2) de 256 à 246¹⁹, 3) à partir de 246, sont d'inégale valeur pour l'examen des sources de ses revenus privés.

1) De l'époque de son travail au côté d'Apollonios nous n'avons presque pas de textes se rapportant à ses affaires privées.

2) De celle où il est administrateur de la dôréa ses intérêts privés s'entremêlent tellement aux affaires d'Apollonios qu'on peut rarement les distinguer.

3) Ce n'est seulement qu'après 246 que nous pouvons avoir la certitude que Zenon agit en son nom et pour lui-même. C'est pourquoi cette période doit nous servir dans plusieurs cas de point de départ pour nos considérations se rapportant à ses ressources privées.

Avant d'entreprendre l'analyse de l'activité strictement privée de Zenon et autres Grecs de son entourage il faut rechercher l'importance économique qu'avait pour Zenon son poste au service du dioecète. Remarquons tout d'abord que la position officielle de

¹⁷ La carrière de Zenon est relatée le plus précisément par C. C. Edgar *Intr. Mich.* p. 4 ss.

¹⁸ Pour le meilleur compte rendu de cette discussion voir A. Würstle, *Journal of juristic Papyrology* V p. 36.

¹⁹ Nous prenons, pour simplifier, le début du règne d'Evergète comme ligne de division.

Zenon, si souvent discutée n'est pas exactement définie²⁰. Mais nous nous intéressons surtout ici à un seul aspect de ce problème: quels revenus lui assurait-elle? Du montant de ses émoluments venant d'Apollonios nous ne pouvons absolument rien dire. Son nom figure avec d'autres noms de subordonnés d'Apollonios sur des listes d'attribution de blé. Cependant son poste lui donnait d'innombrables possibilités de gain et C. C. Edgar semble avoir raison d'écrire: "One may even surmise that the chief advantage of his position consisted in the opportunities it gave for enriching himself by private ventures"²¹. De quelle manière s'en servit-il et quelle en fut l'importance pour Zenon voilà ce que nous chercherons à savoir par l'analyse des documents.

Une des sources les plus faciles à saisir du revenu personnel de Zenon est l'affectation, surtout, semble-t-il, dans les environs de Philadelphie, des lots des clérouques et autres Grecs qui recevaient la terre d'Apollonios ou du roi. La plus grande partie des textes datés proviennent du règne de Philadelphie cependant leur caractère démontre le plus souvent que Zenon travaillait pour son propre compte et profit. C. C. Edgar décrit cette activité de Zenon dans le chapitre intitulé *Zenon's connexion with military settlers*²² et il semble ressortir de sa conception que Zenon ne s'occupait presque exclusivement que des lots des clérouques. Mais l'analyse des textes, dans la plupart des cas, ne nous permet pas de savoir si le tenancier du lot que Zenon faisait cultiver était militaire ou non. Il est certain que le médecin Artemidoros et Platon, ami alexandrin de Zenon, ne l'étaient pas²³. D'où un autre problème: les relations de Zenon avec les clérouques militaires différaient-elles de ses relations avec les tenanciers civils?

Il est remarquable que presque tous les textes se rapportant avec certitude aux clérouques sont du règne de Philadelphie, donc de la période de la durée de la dôréa d'Apollonios. P. Cairo Zen.

²⁰ Voir C. Préaux *E.R.* p. 19 n. 5, pour la littérature du problème. On a plus d'une fois remarqué que Zenon exerce les fonctions d'épistates de village. L'expression employée dans P. Cairo Zen. 59382: ἐπεστάτησα τῆς ἐμ. Φιλαδελφείαι δωρεᾶς semble le confirmer.

²¹ C. C. Edgar *Intr. Mich.* p. 43.

²² C. C. Edgar *Intr. Mich.* pp. 40—43.

²³ Ἀρτεμίδωρος ὁ ἰατρός: P. Cairo Zen. 59044, 59190, 59225, 59251, 59310, 59311, 59326 bis (16), 59354 (28), 59402, 59548, 59555, PSI 340, P. Ryl. 571, P. Mich. Zen. 84. Πλάτων: P. Cairo Zen. 59192, 59217, 59787, 59839.

59325 de l'an 249 est une longue liste de clérouques οἱ ἀπὸ Μέμφεως, οἱ περὶ τῷ Ἀνδρομάχου ἐποικίῳ, οἱ ἐμ Βακχιάδι à qui l'on doit le reste du fermage de l'année 36. Nous est-il permis de supposer que l'activité privée de Zenon alors administrateur de la dô-réa ait eu une si large portée ? Si Mys dans en P. Cairo Zen. 59132 (déjà en 256) consulte Zenon sur ce qu'il doit faire avec Symbotes en désaccord avec le βασιλικὸς γραμματεὺς sur l'arpentage d'un lot, c'est qu'il appréhende la perte de la récolte. Agent memphite d'Apollonios Mys est bien connu²⁴. L'intérêt qu'il porte à cette affaire de même que son appel à Zenon nous laissent supposer que les subalternes d'Apollonios s'occupaient de la culture des lots également au nom du dioecète. Il semble en être de même dans P. Cairo Zen. 59789 (col. II l. 16 ss) : une redevance a été payée pour une parcelle des environs de Memphis appartenant à Jason et cultivée par Artemidoros fils de Sochares (lui aussi agent memphite d'Apollonios)²⁵ à qui il faut reprendre cette somme. Il est intéressant de remarquer que les textes semblent nous indiquer Memphis comme centre d'affermage des lots des clérouques par les subordonnés d'Apollonios. Il est possible que P. Cairo Zen. 59716, où il est question de fournitures de grains, certainement pour des terres de clérouques, appartienne aussi à cette catégorie de documents.

Que les lots des clérouques aient aussi été affermés pour le compte d'Apollonios nous en avons une preuve avec P. Cairo Zen. 59565 qui provient certainement de 251. Nous pouvons y lire : ἔστιν τὰ μεμετρημένα φορτία Ἑρμολάῳ ἐκ τοῦ ἰδίου λόγου παρὰ Σωκλέους ἐν τῷ λδ L. En acceptant l'interprétation de l'éditeur C. C. Edgar il faut supposer qu'il s'agit ici d'une partie de la récolte des plantes oléagineuses, livrée à l'oecologue Hermolaos; ἴδιος λόγος est un compte privé de Zenon différant du compte d'Apollonios et φορτία représentent, par suite, la récolte de la terre affermée pas lui. Que ce même Socles paye dans P. Cairo Zen. 59258 le fermage au clérouque au nom de Zenon est caractéristique et il est certain que si le règlement de ces comptes nécessitait une comptabilité

²⁴ Voir P. Cairo Zen. 59132, 59135, 59136, 59141, 59147, 59245, 59432, 59692, PSI 551 verso, 576, 640, P. Col. Zen. 9, P. Mich. Ze n.31 Cf. C. C. Edgar *Intr. Mich.* p. 27.

²⁵ Et alors aussi agent memphite d'Apollonios, cf. p. ex. P. Cairo Zen. 59063, 59073, 59120, 59136, 59191, 59233, 59292 (220), 59326, 59421, 59551, 59576, 59654 (?), 59789 (18), 59816, 59845 (?), P. Mich. Zen. 60, P. Col. Zen. 8.

séparée pour Zenon et Apollonios, le dioecète lui-même était intéressé à la culture des lots.

Nous pouvons donc en conclure que les travailleurs de la dôréa d'Apollonios cultivaient, en grand comme l'indique P. Cairo Zen. 59325, les terres des clérouques pour le compte d'Apollonios et à son profit²⁶. Naturellement les plus actifs et entreprenants de ces employés profitaient aussi pour leur propre compte de cette lucrative affaire. Cependant il semble que l'affermage sur une grande échelle des lots des clérouques prenne fin en même temps que la dôréa. Résultant de son poste dans la dôréa, les relations de Zenon avec les clérouques étaient assez étroites mais elles sont aussi difficiles à définir que son rôle officiel à Philadelphie²⁷. Elles lui donnaient de larges possibilités de prendre à ferme, à titre privé, les terres des clérouques. Il faut pourtant encore envisager un autre point de départ pour ce champ d'action de Zenon. Nombre de subordonnés d'Apollonios et peut-être aussi de riches habitants d'Alexandrie, des personnages de la cour du dioecète, possédaient des terres dans les environs de Philadelphie (certainement concessions d'Apollonios). N'était-il pas simple, ne pouvant s'en occuper personnellement puisqu'ils n'y habitaient pas, de demander à leur camarade et ami qui, d'ailleurs, était la première personne à Philadelphie de les remplacer? Il ne semble pas que Zenon ait différencié les lots des colons militaires de ceux des colons civils. La principale chose était les bénéfices à réaliser et c'est aussi pourquoi toute distinction ici paraît injustifiée. Mais il nous est malheureusement impossible de déterminer l'étendue de ces revenus. Les indications que nous possédons sont très peu nombreuses. Cependant dans P. Cairo Zen. 59724 le fermage fixé dans le bail est de 2 artabes de blé par aroure. Si nous tenons compte du fait que Petobastis dans P.S.I. 400²⁸ offre

²⁶ Il est possible que cette méthode ait été encouragée par le roi qui devait tenir 1) à faciliter aux clérouques l'exploitation de leurs lots, 2) à intensifier la culture des terres dont les clérouques ne pouvaient pas toujours s'occuper.

²⁷ Voir C. C. Edgar *L.c.*

²⁸ Cf. M. Rostovtzeff *L.E.* p. 83. Pour C. C. Edgar (*L.c.* p. 41) P.S.I. 400 prouve que l'affermage des lots des clérouques faisait partie de l'activité privée de Zenon. Un doute naît malgré tout: sur quoi baser la certitude que les 265 aroures que Petobastis se charge de cultiver sont justement le lot d'un clérouque? Cela peut aussi bien être le propre lot de Zenon (voir ci-dessous p. 376) qu'une partie de la dôréa. C. Préaux (*E.R.* p. 134—136) pense que Petobastis veut affermer ces 265 aroures directement de la dôréa. C'est pourquoi elle calcule

à Zenon 10 artabes de blé par aroure si celui-ci s'engage à payer les impôts, il en ressort que la proportion ferme/gain du fermier de P. Cairo Zen 59724 ne diffère pas tellement de celle établie dans P. Cairo Zen 59243 où Zenon doit recevoir les $\frac{2}{3}$ de 20 aroures de kiki, le tiers restant revenant au tenancier. D'autres textes nous permettent tout au plus de supposer le revenu de la culture des lots pour Zenon mais nous ne pouvons en définir le montant. C'est sur les relations de Zenon avec le médecin d'Apollonios²⁹, Artemidoros, que nous possédons le plus de renseignements. Cet Artemidoros avait à Philadelphie des terres, une maison et des bêtes. Zenon s'occupe de la récolte de son cléros³⁰, surveillance, en l'absence du propriétaire, le bétail³¹ ainsi que la construction de sa maison à Philadelphie³² et, à l'occasion, règle encore diverses choses comme, par exemple, un achat de miel³³. Un autre ami alexandrin de Zenon, Platon, qui se distingue par son élégant dialecte attique, semble également lui demander de veiller sur la récolte de sa terre du Fayoum³⁴, peut-être aussi sur son verger³⁵. Pour Nicandros et Peisicles Zenon s'occupe de la vente de leur maison et de leur vigne ainsi que des revenus de leur culture de sésame³⁶.

Dans les cas cités ci-dessus Zenon ne se bornait pas à l'affermage de la terre. On peut même se demander s'il s'agissait ici d'affermage proprement dit. Peut-être Zenon réglait-il simplement certaines affaires pour ses relations de Philadelphie n'habitant pas

le revenu du tenancier de la dôréa comme suit: le revenu des 265 aroures est de 1950 drachmes sur lesquelles 1060 reviennent au roi et 120 au fermier. Il reste au tenancier 770 drachmes, plus la pâture pour le bétail. Si nous admettons que Petobastis agit ici en tant qu'employé de Zenon, il faudrait encore décompter des 770 drachmes le fermage payé par Zenon au tenancier du lot et le reste seulement constituerait le bénéfice de Zenon. Dans P. Cairo Zen. 59724 le loyer s'élève à 2 artabes de froment par aroure, donc (selon le taux: 1 artabe = 1 drachme, appliqué dans P.S.I. 400) la redevance destinée au tenancier devrait s'élever à 500 drachmes environ et alors le profit net de Zenon ne pourrait dépasser beaucoup plus qu'une drachme par aroure.

²⁹ Voir note 23.

³⁰ P. Cairo Zen. 59225 (253), 59251 (252).

³¹ P. Cairo Zen. 59251 (252), 59310 (250), 59225 (étalon, 253).

³² P. Cairo Zen. 59251 (252).

³³ P. Cairo Zen. 59251 (252), 59311 (250).

³⁴ P. Cairo Zen. 59217 (254).

³⁵ P. Cairo Zen. 59839 (non daté). Dans P. Cairo Zen. 59192 (255) Platon recommande le jeune Demetrios à Zenon et lui annonce un envoi d'erebinthos.

³⁶ PSI 375, P. Cairo Zen. 59309 (tous les deux de 250).

toujours le Fayoum, ce qu'il devait certainement faire pour une rétribution en argent³⁷, comme Artemidoros (P. Cairo Zen. 59251) semble l'indiquer en recommandant à Zenon de ne pas hésiter à faire les dépenses nécessaires³⁸. Il est à remarquer que tous ces textes sont de la période de son administration de la dôréa d'Apolonios et même des premières années de son séjour à Philadelphie. Nous est-il permis de penser que Zenon ayant trouvé avec le temps de plus sûres et aussi plus faciles sources de revenus ait cessé de s'occuper de ces affaires³⁹? (Il est aussi possible que le relâchement naturel des rapports avec des connaissances séjournant hors du Fayoum ait contribué à cet état de choses).

Toutefois certains de ces textes concernant l'affermage normal des lots—lots de clérouques probablement, dans beaucoup de cas—datent du règne d'Evergète bien que le plus grand nombre se rapportent à l'époque de Philadelphie. Ceci s'explique facilement: Zenon administrateur de la dôréa avait de plus proches relations officielles avec les clérouques et plus de facilité pour s'occuper de la culture de leurs lots que Zenon homme privé de Philadelphie après 246. Du règne de Philadelphie nous parvient toute une série de documents comme P. Cairo Zen. 59243 dans lequel Horos propose à Zenon de prendre à bail un cléros destiné à la culture du kiki⁴⁰. Demophon dans P. Cairo Zen. 59258 reconnaît avoir reçu de Socles⁴¹ 40 artabes de froment dues par Zenon pour la fermage de l'année 34. Nous retrouvons le nom de ce même Demophon dans P. Cairo Zen 59725, non daté, certainement le compte rendu d'un agent de Zenon qui cultive la terre prise à bail par ce dernier. Le clérouque Asclepiades (P. Cairo Zen 29257) confirme avoir reçu de Zenon 4 drachmes dont la valeur en blé doit être déduite du fermage qui lui sera dû la saison suivante. Iphimedon, dans P. Cairo

³⁷ Il pouvait aussi recevoir une rétribution en nature pour s'être occupé de la récolte ou avoir surveillé l'inventaire mais nos sources ne nous en donnent aucune preuve.

³⁸ P. Cairo Zen. 59251, 9—10: *καὶ εἰάν τι δέη εἰς ἀνήλωμα τὸ ἀναγκαῖον δοῦναι, μὴ δκνήσης.*

³⁹ P. Cairo Zen. 59354, 27 ss est peut-être le seul à nous indiquer que Zenon faisait encore cultiver le lot d'Artemidoros au temps d'Evergète (bien que nous ne soyons pas certains qu'il s'agisse ici du même Artemidoros).

⁴⁰ P. Cairo Zen. 59243 verso: *ἔστιν ἡμῖν κλήρος πρὸς βορρ[άν]. δίδωσι ἡμῖν (ἀρούρας) κ ὥστε κίαι φυτεῦσαι. λαβέτω Ζήνων τὰ β μέρη καὶ τῶι κυρίωι τὸ γ.*

⁴¹ Cf. P. Cairo Zen. 59565 (voir p. 371).

Zen. 59273, en écrivant à Zenon au sujet d'une affaire d'élevage de veaux (appartenant certainement à la dôréa) demande καὶ περὶ κλήρου πῶς οἰκονόμησας. Enfin dans P. Cairo Zen 59724, non daté, intitulé λόγος πρὸς Φιλέαν, un tenancier de 100 aroures (s'exprimant comme un clérouque) qui afferme sa terre pour 2 artabes de blé par aroure, accuse réception de 114½ artabes (en blé et en argent). L'éditeur C. C. Edgar pense que le possesseur de cette terre peut être Zenon bien qu'il ne soit pas l'auteur de ce texte. Il semble cependant plus simple de supposer que Zenon en était le véritable fermier, Phileas⁴² n'étant que son subordonné et jouant un rôle analogue à celui du Socles des textes cités plus haut. On comprendrait mieux ainsi pourquoi ce papyrus se trouvait parmi les documents de Zenon. PSI 584 n'est pas daté non plus, bien qu'il paraisse plutôt devoir être situé après 246⁴³. Dans cette lettre Agesilaos⁴⁴ écrit à Zenon au sujet du loyer de bains et lui demande en même temps de s'occuper de son orge et de son blé⁴⁵.

Les textes du règne d'Evergète sont moins nombreux. PSI 390 est un reçu de Theucles pour Zenon et Heracleites⁴⁶ concernant le montant du fermage de son cléros pour la 5^e année. Une lettre de Philon écrite d'Alexandrie, P. Mich. Zen. 55, provenant de l'an 240 est écrite au sujet d'Hermocrates emprisonné⁴⁷. Que Philon ait à Philadelphie des intérêts en jeu dont Zenon s'occupe est clair⁴⁸.

Il est certain qu'en dehors de Zenon d'autres Grecs fixés à Philadelphie s'intéressaient aussi à l'affermage de la terre. Même si Jason qui nous est connu comme la main droite de Zenon⁴⁹ agit

⁴² Philéas est difficile à identifier.

⁴³ L'affermage des bains mentionné également dans ce papyrus est plus développé sous le règne d'Evergète, voir p. 390.

⁴⁴ Voir aussi P. Cairo Zen. 59824.

⁴⁵ P. Cairo Zen. 59418 est aussi non daté — probablement le compte rendu d'un subordonné de Zenon qui cultive le lot de Glaucos.

⁴⁶ Heracleites difficile à identifier. Nous rencontrons ce nom dans P. Cairo Zen. 59003, 59093, 59446, PSI 390, 495, 598, 637, 859 (32).

⁴⁷ Cf. PSI 392.

⁴⁸ Il annonce sa proche arrivée et termine par ces mots: καὶ τῶν ἐν οἴκῳι δὲ καὶν ἀυτὸς θλιβηὶ διατηρήσ[ας] ἐμοῦ τὸν τόπον τ[ici la suite du papyrus manque. Cf. aussi P. Cairo Zen. 59355, 108 ss de 243.

Pour l'affermage des terres au temps d'Evergète voir aussi PSI 579.

⁴⁹ Voir Appendice p. 399 s.

pour le compte de son supérieur⁵⁰ il est très probable que Demeas⁵¹ le fait pour son propre compte quand il affirme le lot d'Aristeas⁵².

Zenon possédait - il aussi un cléros? N'en ayant aucune preuve nous pouvons supposer, avec C. C. Edgar⁵³, qu'il n'avait pas de terre quoiqu'il faille avouer qu'il est bien difficile dans certains cas⁵⁴ de saisir si le lot dont il est question n'est pas sa propriété. Par contre, nous savons avec certitude que Zenon avait plusieurs vignes. La plus grande partie des textes s'y rapportant sont du règne d'Evergète et il faut aussi situer après 246 un grand nombre de textes non datés.

Il s'agit le plus souvent d'un grand vignoble de 60 aroures, copropriété de Zenon et de Sostratos⁵⁵, affermé par 2 Juifs, Samoelis et Alexandros⁵⁶. P. Cairo Zen. 59367 est le brouillon d'une lettre de Zenon à Sostratos où il exprime sa crainte de les voir rompre le contrat et lui demande d'agir en conséquence. PSI 393 provenant de la même année est un προσάγγελμα de ces fermiers dans lequel ils annoncent à l'archiphylakites de Philadelphie un vol de 30.000 supports. Il est également fait mention de ce vignoble de 60 aroures appartenant à Zenon dans P. Cairo Zen. 59366 verso, col. II ainsi que d'un autre de 30 aroures. De P. Cairo Zen. 59604 non daté nous apprenons aussi que Zenon a fait planté de la vigne sur un lot affermé par lui et PSI 624 témoigne encore de son intérêt pour cette culture, nous apportant des instructions écrites de sa main concernant la plantation de ceps. Le frère de Zenon, Epharmostos, a également planté un vignoble (P. Cairo Zen. 59352) dans la 2^e année du règne d'Evergète et, dans P. Cairo Zen. 59504, non daté,

⁵⁰ Dans PSI 385 de 246/5 Jason prend à bail le cléros de Philon fils de Berylis. De P. Hamb. 27 de 250/49 nous apprenons que le clérouque Ptolemaios réclame à Jason le fermage dû.

⁵¹ Δημέας: P. Cairo Zen. 59282 (250), 59326 (249), P. Col. Zen. 59, 74, P. Mich. 57 (tous les trois de 248), P. Hamb. 109 (247), P. Cairo Zen. 59351 (243), 59353 (243), 59366 (selon C. C. Edgar ca. 241), PSI 391a (241—Dêmeas est mort). Non datés: P. Cairo Zen. 59396, 59416, 59569^{89,125}, 59588, 59636^{19,20}, 59742^{13,15}, 59748⁴⁰, PSI 403.

⁵² PSI 403 et P. Cairo Zen. 59396, tous les deux non datés.

⁵³ C. C. Edgar *Intr. Mich.* p. 44.

⁵⁴ P. ex. PSI 400 ou P. Cairo Zen. 59724.

⁵⁵ Pour les vignes dans les archives de Zenon voir: M. Rostovtzeff *L.E. s.v. vineyards*, C. Préaux *E.R.* p. 165 ss, C. Préaux, *Les Grecs* p. 22 ss.

Pour les vignes privées de Zenon voir surtout C. C. Edgar *Intr. Mich.* p. 44.

⁵⁶ PSI 393, P. Cairo Zen. 59367 col. II.

le banquier Python annonce officiellement à Zenon avoir prêté 3700 drachmes à Epharastos qui a engagé son vignoble de Philadelphie.

Avant 246 il est souvent difficile de discerner si les vignobles dont nous entendons parler appartiennent à la dôréa d'Apollonios ou si Zenon y est personnellement intéressé. La seule mention sûre se trouve dans P. Col. Zen. 79: Zenon afferme un vignoble de la dôréa. Nous savons également que Sostratos s'occupait déjà de vignobles, appartenant à la dôréa d'Apollonios, semble-t-il⁵⁷. Cependant si P. Ryl 564 de l'an 250 est une longue liste de jarres de vin ἐν τοῖς Σωστράτου il faut noter qu'il s'agit d'un entrepôt privé. Les papyrus nous laissent supposer que dans l'association Zenon-Sostratos ce dernier s'occupait surtout des entrepôts de vin. Nous rencontrons encore 2 fois la dénomination ἐν τοῖς Σωστράτου: dans P. Cairo Zen. 59737 (l. 16)⁵⁸ et P. Col. Zen. 81, provenant de la période d'Evergète, qui nous apporte de nouveau un compte rendu de l'état d'un magasin de vin de Sostratos certainement fait en raison du départ ou peut-être de la mort du propriétaire. A noter que la quantité de vin, comparée à celle de P. Ryl. 564, a bien diminué. Nous n'avons qu'un seul texte nous parlant des entrepôts de vin appartenant à Zenon: il fait savoir dans PSI 396 au phylakites de Philadelphie qu'on lui a volé au cours d'une nuit 19 jarres de vin. Il est significatif que ce texte provienne de l'an 240 donc de l'époque où Sostratos n'était vraisemblablement plus associé à Zenon⁵⁹. Dans les lettres à Zenon ses amis lui demandent plus d'une fois de leur envoyer du vin⁶⁰. Les deux textes datés (P. Cairo Zen. 59349 et P. Col. Zen. 91) proviennent de l'époque du règne d'Evergète. P. Cairo Zen. 59527 est particulièrement intéressant: Philoxenos demande à Zenon 2 jarres γιγάρτων καὶ στεμφύλου afin que les personnes qu'il envoie aient ὄξειδιον, en commençant sa lettre par une plaisante variante d'une formule de politesse usuelle: εἰ ἔρρωσαι καὶ οἶνον πολὺν ποεῖς, καλῶς ἂν ἔχοι. Il faut souligner que si ce Philoxenos est celui que nous connaissons comme

⁵⁷ Cf. P. Cairo Zen. 59229 de 253.

⁵⁸ P. Cairo Zen. 59737, 16: ἐκ τῶν Σωστράτου.

⁵⁹ P. Mich. Zen. 117, non daté, se rapporte cependant plutôt aux entrepôts de vin de la dôréa.

⁶⁰ P. Cairo Zen. 59349 (244), P. Col. Zen. 91 (241), P. Lond. Inv. 2307 (voir M. Rostovtzeff *L.E.* p. 175), P. Cairo Zen. 59419, 59527.

employé de la dôréa d'Apollonios⁶¹, ce texte pourrait attester, malgré le manque d'autres témoignages, que Zenon s'occupait de la production de vin en grand, par conséquent certainement aussi de la culture de la vigne, étant encore administrateur de la dôréa.

Il est souvent question dans la correspondance de Zenon de vignobles privés⁶². Il semble que l'on plantait assez souvent des ceps sur des terres en friche⁶³ et nous savons que des clérouques possédaient des vignobles sur leurs lots⁶⁴. On peut supposer que P. Col. Zen. 16 de l'an 257 se rapporte à l'affermage d'un vignoble privé mais en général il semble que lorsque nous entendons parler de l'affermage de vignobles en grand il s'agit plutôt de terres appartenant à la dôréa d'Apollonios. On doit cependant supposer que Zenon a exploité d'une manière quelconque les vignobles des clérouques et d'Apollonios⁶⁵, par exemple par le sous-affermage des parties où l'on pouvait planter des légumes⁶⁶. De nombreux textes témoignent de l'intérêt marquant de Zenon pour la vigne⁶⁷ mais il est, le plus souvent, difficile de savoir de quoi il s'agit, cela pourrait-être en partie des affaires de la dôréa et en partie des documents se rapportant à la ferme d'apomoira⁶⁸.

Zenon de même que les Grecs de son entourage tirait également une grande partie de ses revenus de l'élevage. On élevait des bêtes de trait: vaches et boeufs, de transport: ânes, mulets, chameaux et chevaux ainsi que le bétail réservé à la boucherie et aux sacrifices: veaux, agneaux, chevreaux, porcs et oies, enfin les animaux fournissant de la laine: moutons et chèvres⁶⁹. Mais il nous est très

⁶¹ Voir P. Cairo Zen. 59326₂₀₂, 59333_{6,44,55}, 59569, 59704₃₆, 59787₅₉, PSI 530.

⁶² PSI 554 (?), 508 (?), 375, P. Cairo Zen. 59309, 59352, 59737, 59742, 59626 (Callisthenes possède du vin non vendu), 59828. Les vignes de clérouques: P. Cairo Zen. 59179, 59236, 59300.

En général voir M. Rostovtzeff *L.E.* p. 93 ss, C. Préaux *E.R.* p. 166 s.

⁶³ P. Mich. Zen. 106, P. Cairo Zen. 59352. Cf. M. Rostovtzeff, *Studien zur Geschichte des römischen Kolonates* p. 14, aussi le commentaire de C. C. Edgar du P. Mich. Zen. 106.

⁶⁴ Voir note 62. Dans P. Cairo Zen. 59300 nous entendons parler d'un vignoble de 100 aroures. C'est le plus grand vignoble privé dont on parle dans les archives de Zenon.

⁶⁵ Voir le commentaire de C. C. Edgar du P. Cairo Zen. 59300.

⁶⁶ Cf. P. Cairo Zen. 59300.

⁶⁷ P. ex. P. Cairo Zen. 59236, 59300, 59593, 59607, PSI 508.

⁶⁸ Voir ci-dessous p. 385 ss.

⁶⁹ Voir M. Rostovtzeff *L.E.* p. 107 ss, C. Préaux *E.R.* p. 208 ss, M. Rostovtzeff *H.W.* p. 293 ss.

souvent impossible de savoir si, à l'époque de la dôréa, les animaux dont il s'agit dans les papyrus appartiennent à Apollonios ou à Zenon. C'est aussi pourquoi il serait plus sûr de commencer par l'analyse des textes datant du règne d'Evergète. A cette époque il est souvent question d'élevage de porcs et Zenon a pour associé son frère Epharmostos⁷⁰. Nous pouvons observer qu'avant 246 l'élevage des porcs est une vaste entreprise à Philadelphie et il nous est même possible d'établir une importante liste d'Égyptiens porchers⁷¹ mais on ne peut savoir à qui appartenaient ces bêtes et dans de nombreux cas tout semble indiquer qu'elles étaient plutôt la propriété de la dôréa. Néanmoins Zenon et son frère Epharmostos devaient être déjà connus en 250 comme éleveurs de porcs si Paramonos demande à Zenon dans P. Cairo Zen. 59305 de lui envoyer pour une fête un porcelet qui serait ἄξιον σοῦ καὶ Ἐφάρμοστος. Nous pouvons également interpréter dans ce sens d'autres demandes, assez nombreuses, d'envoi d'un porc d'offrande en raison d'une fête quelconque⁷². P. Cairo Zen. 59161 (an 255) nous apprend que Zenon achète des porcs pour lui-même et un des nombreux comptes concernant ces animaux, P. Cairo Zen. 59334 de l'an 248, paraît se rapporter aux bêtes de Zenon et non à celles de la dôréa. L'auteur de ce compte, Heracleides, nous est connu d'autres textes, mi-Grec mi-Égyptien, il gère la porcherie de la dôréa⁷³. Dans ce cas cependant il parle clairement de ces porcs comme de la propriété de Zenon⁷⁴. Ces animaux étaient affermés à diverses personnes, le plus souvent à des Égyptiens, en petit nombre (10, 5, 2, 3, 3, 20). Cela nous fait supposer que Zenon exploitait également l'organisation de la dôréa dans son propre intérêt mais rien n'indique qu'il le faisait contre la volonté d'Apollonios.

Nous en arrivons aux mêmes conclusions en analysant le 2^e secteur le plus développé de l'élevage: celui des chèvres et des moutons. Ici les documents de l'époque d'Evergète sont même plus nombreux que ceux se rapportant aux porcs et l'on y trouve aussi

⁷⁰ P. Cairo Zen. 59346 (de la fin de 245), 59362 (242), P. Mich. Zen. 69 (241/40).

⁷¹ Voir A. Świderek, *Journal of juristic Papyrology* VII—VIII p. 237 s. (n. 43).

⁷² Voir p. ex. P. Cairo Zen. 59217, 59298, 59452, 59501. Il faut cependant remarquer que dans beaucoup de cas il semble plutôt s'agir de faciliter les transports pour Alexandrie.

⁷³ Voir A. Świderek, *ibid.* p. 238.

⁷⁴ P. Cairo Zen. 59334, 3: εἰσι αἱ ὑπάρχουσαι σοι ὄες.

des groupes plus importants de bêtes: dans P. Lond. Inv. 2308⁷⁵ Phanias achète pour Zenon 81 moutons et P. Mich. Zen. 67⁷⁶ est un compte de Metrodoros pour 120 chèvres que Zenon lui a cédées à bail. Dans trois autres textes datés de 246⁷⁷ nous rencontrons un autre fermier de chèvres cité aussi au temps de Philadelphie, Demetrios fils d'Apollonios d'Aspendos⁷⁸. La 39^e année du règne de Philadelphie ce Demetrios avec son frère Limnaios prennent à bail, de Jason, représentant de Zenon, 144 chèvres pour 2 ans (P. Cairo Zen. 59340). Le loyer annuel comprenait 216 chevreaux. La 3^e année du règne d'Evergète, Demetrios se référant à ce contrat constate qu'avec Limnaios il doit encore 153 chevreaux. Les difficultés les empêchant de s'acquitter de cette redevance ne purent être surmontées puisque dans SB 7984, écrit un an plus tard, Pataikion informe Zenon que les chevriers fuient: Limnaios est déjà parti et Demetrios se prépare à en faire autant. Un certain Dionysios, de P. Cairo Zen. 59422, non daté, propose à Zenon de prendre les chèvres affermées à Demetrios et Menodoros⁷⁹. Dans P. Mich. Zen. 87, également non daté, Kallippos, connu d'autres textes comme subordonné de Zenon⁸⁰, prie celui-ci de le libérer de prison car les chèvres de Demetrios peuvent être tuées sur la route qu'emprunte Demetrios pour aller au pâturage. SB 7984, déjà mentionné, cite aussi Hermias parmi les chevriers. Cet Hermias affermait déjà les

⁷⁵ Voir M. Rostovtzeff *L.E.* p. 176 (l'an 241/0).

⁷⁶ L'an 242.

⁷⁷ P. Mich. Zen. 66, SB 7984, P. Cairo Zen. 59362 recto.

⁷⁸ M. Rostovtzeff (*L.E.* p. 170) le prit, avec trop d'empressement, pour un Arabe connu de PSI 538 et d'après cela prit également pour des Arabes Limnaios (frère de Demetrios comme il résulte de P. Mich. Zen. 66) et Hermias (P. Cairo Zen. 59074, 59277, 59328, 59333, 59340, 59382, 59428, 59429, 59548 PSI 380, 589, 665, P. Col. Zen. 5, P. Mich. Zen. 67, SB 7984 — tous ces textes ne se rapportent certainement pas à une seule personne mais en aucun cas nous n'avons de données nous permettant de lui attribuer une origine arabe). Demetrios est un nom très souvent rencontré dans les archives de Zenon, c'est aussi pourquoi l'identité des noms n'est pas une preuve de l'identité des personnes et de P. Cairo Zen. 59340 et P. Mich. Zen. 67 nous savons explicitement que c'est un Grec d'Aspendos.

⁷⁹ Pour Menodoros voir: P. Cairo Zen. 59326, 59422, 59468, 59469, 59699 (21), 59700 (4), PSI 353, 380, 571; P. Col. Zen. 81, P. Cornell I (15, 132) P. Mich. Zen. 67.

⁸⁰ Voir: P. Cairo Zen. 59259, 59324, 59326, 59328 (passim), 59394 (27,30), 59596 (19), 59785 (14), 59795 (4,7), P. Col. Zen. 113 r. (31,40), PSI 361, 429, 548, 579.

chèvres de Zenon sous le règne de Philadelphe. P. Cairo Zen. 59328 de l'an 248 est un compte d'où il ressort qu'il paye le loyer en argent et en nature: 4 oboles et 1 chevreau par chèvre; l.107 précise qu'il doit le loyer de 162 chèvres. Nous rencontrons encore Hermias — chevrier dans d'autres textes mais il semble qu'il y est chevrier de bêtes de la dôréa⁸¹.

Il est plus rare d'entendre parler de moutons appartenant à Zenon. En dehors de P. Lond. Inv. 2308⁸², déjà cité, nous avons encore P. Cairo Zen. 59362 recto, de la période d'Evergète, pas tout à fait clair mais intéressant car il montre d'une manière assez surprenante que Zenon, en 242 encore, pouvait aisément disposer des pâturages dispersés dans le Fayoum (dans les différents bassins). P. Cairo Zen. 59394, sans date, nous apprend que Zenon paie un impôt ἐννόμιον pour 1863 moutons ce qui représente un troupeau assez important⁸³.

Ainsi, après avoir fait avec beaucoup de prudence une analyse des textes en ne tenant compte que de ceux presque certainement relatifs à l'élevage privé de Zenon, nous devons en venir à cette conclusion qu'au cours du règne de Philadelphe et d'Evergète Zenon possédait d'importants troupeaux de chèvres et de moutons qu'il affermait à des bergers (le plus souvent Grecs). C'est donc justement que C. Préaux observe qu'à la différence du gros bétail ou des chevaux, les chèvres et les moutons constituaient un avoir que l'on exploitait comme un capital⁸⁴. C'est de plus un capital qui rapporte bien comme le montrent les calculs du même auteur⁸⁵. C'était sans doute une des branches les plus lucratives des diverses

⁸¹ Cela est tout à fait sûr dans PSI 380 et aussi très vraisemblable dans P. Cairo Zen. 59429 où l'on peut lire qu'il a reçu 160 chèvres d'Amortaios qui, en général, ne seconde pas Zenon dans ses affaires privées mais agit plutôt en agent de la dôréa.

⁸² Voir p. 380.

⁸³ Cf. PSI 626 verso, 386.

⁸⁴ C. Préaux *E.R.* p. 218.

⁸⁵ C. Préaux *E.R.* p. 219 (en parlant de P. Cairo Zen. 59340): „Jason loue à Demetrios et à Limnaios 144 chèvres pour une rente annuelle de 216 chevreaux de six mois... S'il fallait compter que 144 de 216 chevreaux sont destinés à rendre „immortel" le capital, il resterait 72 chevreaux de véritable 'intérêt', c'est à dire 50%. Mais l'affaire est plus belle encore, car il ne faut pas chaque année amortir le capital vivant. On peut donc compter que l'intérêt dépasse largement les 50%". Cf. aussi *l.c.* p. 220 — le calcul des revenus et dépenses de propriétaires de troupeaux de chèvres ou de moutons.

entreprises privées de Zenon. Il est intéressant de relever de quelle façon, dans ce domaine aussi, l'énorme appareil de la dôréa l'aidait à mettre en marche ses propres affaires. Même si Demetrios et Limnaios ne prenaient pas à bail des chèvres appartenant à Apollonios (rien ne le prouve) il est certain que Hermias s'occupait des troupeaux de chèvres de la dôréa⁸⁶. Jason, que nous connaissons bien, d'abord comme employé de la dôréa, main droite de Zenon-administrateur à Philadelphie et, après 246, fidèle collaborateur de Zenon *παρεπίδημος*⁸⁷, en est une autre preuve. Des textes évoqués plus haut il est clair que Zenon attira à lui, en vue de ses intérêts personnels, des employés capables qu'il remarquait, dès le temps de la dôréa. Dans le cas de Jason et de Hermias cette collaboration se prolongea même après la chute d'Apollonios.

Il est d'autres secteurs de l'élevage qui ne tiennent pas dans les affaires de Zenon une place aussi importante. Son intérêt pour les chevaux⁸⁸ donne l'impression d'être celui d'un amateur, ce qui est tout à fait compréhensible dans ce pays et à cette époque⁸⁹ mais nous ignorons si, de même que pour le gros bétail⁹⁰, il en a tiré un profit susceptible de nous intéresser.

Que pouvons-nous avancer en ce qui concerne l'élevage, sur les Grecs de l'entourage de Zenon? Le plus souvent nous en entendons parler au sujet de l'enregistrement des bêtes des environs de Philadelphie (par exemple des listes d'impôts) ou quand un camarade de Zenon, ici le médecin Artemiodoros, lui confie la surveillance de ses affaires dans le Fayoum. Nous apprenons que Artemiodoros veut emprunter ou acheter un étalon reproducteur noir (P. Cairo Zen. 59225)⁹¹, qu'il s'occupe aussi de ses bêtes de transport, d'oies et de porcs (P. Cairo Zen. 59251) qu'il avait affermé à un berger égyptien (P. Cairo Zen. 59310). Sostratos dans PSI 431

⁸⁶ Voir surtout PSI 380 où Hermias apparaît en qualité de travailleur de la dôréa, subordonné à Zenon.

⁸⁷ Voir Appendice p. 399 s.

⁸⁸ Surtout P. Cairo Zen. 59213, 59341d, 59393.

⁸⁹ Cf. M. Rostovtzeff *L.E.* p. 167 s.

⁹⁰ Il faisait l'élevage des veaux, certainement pour la viande de boucherie et de sacrifice. P. Rylands 569 semble indiquer qu'il dirigeait aussi l'élevage du bétail appartenant aux temples.

Zenon et l'élevage voir C. C. Edgar *Intr. Mich.* p. 44 s.

⁹¹ Il semble que dans P. Zen. Cairo 59475 et PSI 405 aussi nous rencontrions des mentions se rapportant aux chevaux, propriété privée (non des clérouques).

annonce à son ami qu'il a envoyé 3 porcelets pour une offrande. Il semble cependant qu'aussi bien pour Zenon que pour les Grecs de son entourage ce soit avant tout les chèvres et les moutons qui aient fait leur fortune. Le plus intéressant est ici P. Cairo Zen. 59394 d'après lequel nous apprenons que si Zenon avait 1863 moutons (l. 8), son ami et associé Sostratos, fils de Cléon⁹², avait 715 moutons (l. 16) et 16 chèvres (l. 17), un certain Nikias, difficile à identifier, 1267 moutons (l. 12), et un groupe de cavaliers 303 moutons (l. 21)⁹³. Comme nous le voyons Zenon n'était pas seul à trouver avantageux ce capital vivant bien que nous pensions, d'après les papyrus examinés ci-dessus, que Zenon surpassait de beaucoup les Grecs de son entourage. Personne, d'ailleurs, n'avait de plus grandes possibilités que l'administrateur tout puissant de 10.000 aroures.

L'apiculture fut en Egypte un domaine particulier de l'élevage et très répandue⁹⁴. Zenon règle plus d'une fois des affaires avec des apiculteurs mais il paraît alors agir en tant qu'administrateur de la dôréa ou fermier des revenus royaux⁹⁵. Aucun texte ne nous permet de penser qu'il possédait lui-même de nombreuses ruches. Par contre, dans P. Cairo Zen. 59368 de 240, 2 frères Sostratos et Cléon, fils de Jason, ont 1000 ruches affermées par petits groupes à des apiculteurs égyptiens⁹⁶.

Une des sphères de l'activité privée de Zenon les plus difficiles à saisir sont ses intérêts commerciaux. Il n'est guère facile ici de discerner ce qui se rapporte à la dôréa des entreprises privées de Zenon. De la période d'Evergète nous parviennent 3 textes datés où il s'agit certainement des affaires de Zenon⁹⁷. Dans P. Col. Zen. 82 de l'an 245, un subordonné de Zenon lui demande si le blé doit être transporté à Memphis ou vendu. PSI 579, de la même année, parle d'une vente d'ἄρακος au prix ἧς καὶ τοῖς λοιποῖς πώλεις. Philinos réclame un envoi de blé et d'orge dans P. Cairo Zen. 59363 de l'an

⁹² Voir Appendice p. 397 ss.

⁹³ Cf. PSI 626 verso.

⁹⁴ Voir M. Rostovtzeff *H.W.* p. 295 s.

⁹⁵ Voir plus loin p. 389.

⁹⁶ Ces ruches sont probablement la propriété du roi et Sostratos et Cléon ne sont que fermiers. Cf. C. Préaux *E.R.* p. 234 s.

⁹⁷ Dans d'autres textes parlant de vente, Zenon nous semble plutôt être un fermier d'impôts.

242 et informe Zenon de l'instabilité des prix⁹⁸. P. Cairo Zen. 59269 de l'an 251 et P. Cairo Zen. 59446 non daté se rapportent aussi au prix du blé. P. Mich Zen. 46 et PSI 571 (tous deux de 251) nous apprennent que Zenon vendait également du pavot (n'appartenant peut-être pas à la dôréa) et qu'il pouvait, si l'occasion s'en présentait, faciliter les petits intérêts commerciaux de ses subordonnés: Pyron lui demande de l'aider à acquérir 150 artabes de pavot qu'il livrera ensuite à Zenon par 30 artabes afin que celui-ci le revende avec le sien⁹⁹. Il est aussi assez souvent question du commerce du miel mais il s'agit vraisemblablement de miel¹⁰⁰ produit dans la dôréa ou importé par Apollonios.

Propriétaire de vignobles étendus¹⁰¹, Zenon vendait également du vin mais nous ne possédons cependant qu'un seul texte, P. Col. Zen. 91, de l'an 241, qui nous parle directement de la vente de 20 jarres de vin et de leur prix. D'autres textes¹⁰² renferment des demandes d'envoi de vin que l'on peut interpréter comme des ventes mais dans certains cas particuliers aussi comme service amical. Les grands dépôts de l'associé de Zenon, Sostratos¹⁰³, indiquent sans aucun doute qu'ils songeaient tous les deux à ce commerce. Il faut cependant penser que c'était celui du blé qui était le plus largement pratiqué et rapportait le plus, aussi bien à l'échelle nationale que dans les intérêts privés. C. Préaux, dans son étude sur ce problème, remarque que même les hautes personnalités de la cour de Philadelphie ne dédaignaient pas les revenus de ce genre de transaction¹⁰⁴. Et il semble que pour la dôréa également ce commerce du blé fut une des principales sources de revenus¹⁰⁵. La situation économique de l'Egypte jointe à de grands écarts de prix permettait de réaliser d'importants bénéfices, souligne toujours C. Préaux¹⁰⁶.

⁹⁸ Cf. P. Cairo Zen. 59522, non daté, la lettre de Philinos. Il faut aussi mentionner P. Cairo Zen. 59365 de l'an 241 (Nikaios réclame l'envoi de l'argent d'une vente d'olyra) et peut-être PSI 523 de l'an 242/1.

⁹⁹ Cf. l'introduction de C. C. Edgar à P. *Mich. Zen.* 46.

¹⁰⁰ P. ex. P. Cairo Zen. 59311, 59426, PSI 428.

¹⁰¹ Voir p. 376.

¹⁰² Voir p. 377.

¹⁰³ Voir P. Rylands 564, P. Col. Zen. 81.

¹⁰⁴ C. Préaux *E.R.* p. 138. Voir p. ex. P. Cairo Zen. 59031 (Posidonios l'archédéatros).

¹⁰⁵ Cf. C. Préaux, *Les Grecs* p. 62 s.

¹⁰⁶ C. Préaux *E.R.* p. 138 s.

Dans le commerce de même que dans ses autres affaires personnelles Zenon profitait pleinement des possibilités que lui offrait son poste au service d'Apollonios. Et l'importance des facilités de transport était ici énorme. Quoique ce ne soit qu'une simple supposition nous pouvons penser que Zenon profitait aussi personnellement de la puissante flotte fluviale d'Apollonios. Panakestor, prédécesseur de Zenon dans l'administration de la dôréa avait demandé à Apollonios une barque à sa disposition (P. Cairo Zen. 59107) qui lui fut, d'ailleurs, refusée. Zenon, par contre, passe de nombreux contrats avec les capitaines des bateaux du Nil. Dans beaucoup de cas il le fait certainement en tant que représentant d'Apollonios, certains textes¹⁰⁷ cependant semblent prouver qu'il a aussi loué des bateaux pour son propre compte, partageant les bénéfices avec le propriétaire de la barque¹⁰⁸. Zenon du reste mettait volontiers ses possibilités de transport à la disposition de ses nombreuses relations qui le prient „à l'occasion" de leur envoyer un porcelet etc.¹⁰⁹.

Tous les domaines de l'activité de Zenon analysés ci-dessus lui mettaient entre les mains un important capital qui lui ouvrait, à son tour, une autre possibilité: le fermage des impôts. Cette fonction aussi hasardeuse que lucrative était entourée des soins attentifs de l'état. On a beaucoup écrit sur la ferme des impôts en Egypte et sur son caractère spécial qui faisait du fermier des impôts un 3^e facteur régulateur entre le contribuable et le percepteur qui était un fonctionnaire¹¹⁰. Malgré tout beaucoup de particularités sont encore peu claires et nous empêchent de préciser cette position de Zenon.

Quand nous le rencontrons, en 246, à Philadelphie, occupé à régler des affaires embrouillées de ferme d'apomaira, nous ne sommes nullement étonnés. Qui aurait pu prendre plus facilement que lui cette responsabilité envers l'état? Connu dans beaucoup de nomes, connaissant personnellement presque tous les clérouques

¹⁰⁷ Cf. p. ex. P. Cairo Zen. 59649, 59753.

¹⁰⁸ Voir le relevé dans C. Préaux *Les Grecs* p. 47, C. C. Edgar *Intr. Mich.* p. 45.

¹⁰⁹ P. ex. P. Cairo Zen. 59298, 59452, 59501.

¹¹⁰ Voir C. Préaux *E.R.* p. 450 ss et la littérature citée p. 450. Cf. aussi M. Rostovtzeff *H.W.* p. 328 ss, W. W. Tarn, *Hellenistic Civilisation*³ p. 195.

Zenon fermier d'impôts: M. Rostovtzeff *L.E.* p. 182 s, C. C. Edgar *Intr. Mich.* p. 46 s., C. Préaux *Les Grecs* p. 24 s.

des environs de Philadelphie, il avait de larges relations et disposait d'un sérieux capital, de plus, 10 ans d'administration de la dôréa avaient suffisamment révélé son énergie et son sens des responsabilités. Mais il n'y apparaît pas seul et c'est précisément ici que nous rencontrons le plus de difficultés car, quoique nous connaissions des compagnies de fermiers d'impôts¹¹¹, il n'est pas facile de déterminer le rôle qu'y jouaient Zenon et les autres participants. C'est à Zenon que s'adresse, dans P. Cairo Zen. 59834, l'oeconome Hermaphilos pour demander de remplacer le salaire d'un scribe par 10½ metretai de vin provenant de l'apomoira (241). Un fragment de PSI 650 nous parle d'une vente de vin stoppée jusqu'à l'avis de Zenon. Dans P. Cairo Zen. 59371 de l'an 239 Ariston annonce à Zenon que le 8 Mecheir on a commencé la vente des fermes¹¹². Toutes les fonctions liées au contrôle de la production des vignobles, à la fixation du montant de l'apomoira et à son transfert aux percepteurs étaient remplies par Demetrios et Hippocrates¹¹³. Ils dépendent d'une manière quelconque de Zenon qui reçoit des comptes rendus détaillés de Demetrios du nome Arsinoites (P. Cairo Zen. 59357 de 243), et Zenon dans un brouillon de lettre à son associé Sostratos avait premièrement écrit: ἀποστέλλοντες Δημήτριον, bien qu'il ait changé cela en un simple avis de voyage de Demetrios à Alexandrie, la première version prouve que Zenon le considérait un peu comme son subordonné¹¹⁴. De même d'une lettre de Cléon, appelant Zenon "père" (PSI 528). Il écrit à Zenon qu'il lui a envoyé une lettre de Demetrios et Hippocrates περί τοῦ καρποῦ τοῦ ξυλικοῦ. ἐγὼ ἀπέστειλα λέγων αὐτοῖς διότι πορεύεσθε πρὸς Ζήγωνα τὸν πατέρα'.

Dans P. Cairo Zen. 59367, déjà cité, Zenon s'efforce de combler avec l'excédent de la 5^e année d'Evergète le déficit de l'année précédente et il envoie Demetrios arranger cette affaire à Alexandrie¹¹⁵. A quel titre Zenon agit-il ici? Demetrios et Hippocrates sont des fermiers d'apomoira (l. 21), Dionysodoros le garant menacé, par contre Zenon demande à Sostratos, pendant que De-

¹¹¹ Voir R. Taubenschlag, *ZSS, Rom. Abt.* 52 p. 64 ss.; G. M. Harper *Aegyptus* XIV p. 269 ss.

¹¹² Cf. aussi SB 7222.

¹¹³ P. Cairo Zen. 59357, 59361, 59454, PSI 620; cf. aussi P. Lond. Inv. 2092 (M. Rostovtzeff *L.E.* p. 10 s.).

¹¹⁴ Voir P. Cairo Zen. 59367, le commentaire de l'éditeur.

¹¹⁵ Cf. C. Préaux *E.R.* p. 454.

metrios règle cette affaire à Alexandrie, d'essayer d'arriver à un accord provisoire avec le practor Craton (et Zenon écrit ensuite lui-même à Craton à ce sujet). Il craint pour eux une perte de 3000 drachmes (montant de la garantie de Dionysodoros l. 10) si les biens de Dionysodoros sont saisis prématurément: ὅπως μὴ συμβῆ... προεισπραχθέντα τὸν Διονυσόδωρον Ἰήμας[-||ε||ζήμιω||σασθαί||'θῆναι'. La perte touchait donc aussi Zenon. Parmi ses papiers se trouve aussi P. Cairo Zen. 69454 — une lettre d'Hippocrates à Nicanor dans laquelle le fermier d'apomoira se plaint de la façon inopportune dont on a saisi 1000 drachmes. Sa présence dans les archives de Zenon montre clairement que cette affaire le touchait¹¹⁶. Près de Zenon et dans un rôle analogue au sien envers Demetrios apparaît une fois un Criton¹¹⁷ qui reçoit, en 242, la copie d'une lettre dans laquelle est fixée l'apomoira du nome Arsinoites (P. Cairo Zen. 59361)¹¹⁸.

Il est certainement un peu hasardeux de vouloir expliquer la fonction de Zenon dans la ferme des impôts, surtout si l'on considère l'état fragmentaire de nos connaissances se rapportant aux compagnies fermières en général aussi bien que celles touchant la carrière de Zenon lui-même. On peut, cependant, avancer 2 hypothèses:

1) Zenon concentre entre ses mains les fermes de divers impôts afin de les sous-affermer ensuite à de petits sous-traitants¹¹⁹. Mais cette conception est contredite par le fait que, comme nous allons le voir, l'affermage d'autres impôts par Zenon n'est pas explicitement attesté. Il nous serait également difficile de déterminer la fonction de personnes telles que Criton ou Sostratos.

2) Zenon, Criton et éventuellement Sostratos agissent en μέτοχοι associés qui mettent leur fortune à la disposition des fermiers

¹¹⁶ PSI 620 et surtout PSI 659 indiquent également que Zenon s'y trouvait personnellement mêlé (contrôle de la rentrée des impôts par les fonctionnaires-Craton, Nicanor, Hermaphilos).

¹¹⁷ Très difficile à identifier parmi les nombreux Critons des archives de Zenon.

¹¹⁸ C'est un texte semblable à P. Cairo Zen. 59357 adressé à Zenon l'année précédente, avec cette seule différence qu'il s'agissait alors de décomptes de revenus.

¹¹⁹ Cf. M. Rostovtzeff *H.W.* p. 329. Sur les possibilités de sous-affermer voir aussi U. Wilcken, *Griechische Ostraka* I p. 547; C. Préaux *E.R.* p. 457.

proprement dits Demetrios et Hippocrates, ils prennent alors une grande partie des risques mais aussi une grande partie des bénéfices¹²⁰. Cette hypothèse pourrait expliquer le rôle de Zenon et l'apparition inattendue de Criton son remplaçant sans avoir toujours recours à des expédients. Il existe une difficulté du fait qu'au 1^e plan de la compagnie apparaît un μέτοχος mais nous ne savons que très peu de choses sur le rôle des μέτοχοι et il ne faut pas oublier que cette personnalité de 1^{er} plan résulte dans une certaine mesure du caractère même de nos sources.

Tous les textes révélant clairement la participation de Zenon à la ferme d'impôts sont du règne d'Evergète¹²¹. Il semble que l'on peut admettre avec certitude qu'il s'en occupa lorsqu'il cessa d'être administrateur de la dôréa. Il aurait certainement été difficile d'exercer en même temps 2 fonctions réclamant tant de temps et d'énergie. Une question cependant se pose: Zenon — main droite d'Apollonios n'a-t-il pas préparé d'une manière quelconque la voie à Zenon — fermier d'impôts? Il faut penser que dans ce domaine comme dans d'autres son activité dans la dôréa lui donna de nombreuses possibilités dont il a ensuite profité. Plusieurs points manquent de clarté. Zenon a des intérêts engagés dans des vignobles privés et appartenant aux clérouques, certains textes se rapportent à la perception ou à la répartition des impôts¹²². Il est difficile de saisir s'il agit pour son compte ou en représentant d'Apollonios qui doit, en raison de son poste de dioécète, s'intéresser aux fermes d'impôts¹²³. Le problème se complique d'au-

¹²⁰ Cf. U. Wilcken *l.c.* p. 544: „Von Haus aus bilden vielmehr die μέτοχοι mit dem Pächter zusammen lediglich eine Vermögensgenossenschaft, die bezweckt einmal dem Pächter durch Bereitstellung ihres Vermögens die Uebernahme grösseren Pachten zu ermöglichen und ferner vor allem den Gesellschaftern die Teilnahme an dem Gewinn des Pachtgeschäfts zu eröffnen”.

¹²¹ Au sujet de la supposition de M. Rostovtzeff (*L.E.* p. 182), selon laquelle Zenon aurait déjà été, sous le règne de Philadelphie fermier d'impôts de quelques nomes avec, peut-être, Apollonios comme „participant officieux”, on peut se demander si Zenon était libre de remplir un tel rôle à une époque où il occupait encore le poste officiel d'administrateur de la dôréa alors que, comme nous le savons, les fonctionnaires étaient exclus de la ferme des impôts.

Cf. C. C. Edgar *Intr. Mich.* p. 47.

¹²² Voir P. Cairo Zen. 59236, 59300, 59593, 59607. 59626, PSI 508.

¹²³ Voir p. ex. P. Col. Zen. 13 — avis concernant l'annonce de la vente de la ferme d'apomoir.

tant plus que la perception des impôts à l'intérieur de la dôréa incombait aux subordonnés d'Apollonios¹²⁴.

Zenon est à ce point le personnage central de ses archives que, Demetrios et Hippocrates mis à part, nous n'entendons parler des autres fermiers d'impôts que par les plaintes provoquées par d'assez nombreux abus¹²⁵; une seule fois, et cela remonte au temps où Zenon travaillait auprès d'Apollonios, il est question de l'injuste arrestation de l'aide d'un fermier d'impôts¹²⁶. Il est caractéristique que tous ces textes soient d'avant 246.

Possédons-nous des certitudes sur l'affermage des revenus royaux autres que celui des impôts? Les affaires relatives à l'apiculture exigent une analyse approfondie. C. Préaux étudiant P. Cairo Zen. 59368 et PSI 524¹²⁷ en vient à la conclusion que Sostratos et Cléon ne sont, pour ces 1000 ruches, que les affermants du roi et les apiculteurs ayant pris ces ruches à bail—des sous-traitants. Il reste cependant un problème à résoudre: que fait ici Zenon à qui Sostratos et Cléon envoient la copie d'une lettre de Sosibios (certainement dioécète) et celle de l'hypomnema présenté par eux à Sosibios¹²⁸? Nous pouvons observer une certaine analogie entre la situation constatée dans la ferme d'apomoiras et celle-ci où apparaît une tierce personne comme fermier proprement dit, quoique Zenon soit aussi personnellement intéressé à cette affaire. Les seuls textes qui attestent ce genre d'activité de Zenon ne provenant que de l'an 240¹²⁹, on pourrait supposer que Zenon ne prit une part active à l'affermage des revenus venant de l'apiculture qu'à partir de cette période mais il est certain qu'en nous appuyant sur des tex-

¹²⁴ Voir C. C. Edgar, le commentaire du P. Mich Zen. 32; cf. P. Cairo Zen. 59206, 59297, 59394, 59384.

¹²⁵ P. Cairo Zen. 59236 de l'an 254/3 (apomoiras?), 59275 de 251 (τετάρτη), 59375 de l'an 248/7 (apomoiras?), PSI 383 de 248/7, 384 de 248/7 (υβική, cf. C. Préaux *R.E.* p. 221), 566 de 254.

¹²⁶ P. Cairo Zen. 59041 (l'an 257).

¹²⁷ C. Préaux *E.R.* p. 234 s.

¹²⁸ Les deux lettres de Sostratos — P. Cairo Zen. 59368 et PSI 524 — sont adressées à Zenon et à Xenophon (connu seulement de ce texte)

¹²⁹ M. Rostovtzeff (*L.E.* p. 105 s) avance que Zenon était déjà fermier des revenus des ruches royales à Philadelphie en l'an 34, en se basant sur P. Lond. Inv. 2092. Ce texte ne m'est accessible que par la description de Rostovtzeff mais il ne me semble pas suffisant pour accepter nécessairement cette interprétation: j'ignore le genre de dette due par Zenon et le fait qu'il veut que Sostratos la règle avec l'argent obtenu d'une vente de miel ne prouve encore rien.

tes si peu nombreux nous ne pouvons établir une hypothèse solidement fondée.

Il est encore un domaine où Zenon est fermier des revenus royaux: les bains. Un seul texte nous en parle, P. Cairo Zen. 59371 de 239. Ariston informe Zenon qu'une vente a eu lieu à des conditions désavantageuses: τὰ βαλανεῖα μισθούμενα ἀνύπολογα παντὸς ὑπολόγου. C. Préaux pense qu'il s'agit de la ferme d'impôts des bains, probablement de la τρίτη¹³⁰. Il paraît plus juste pourtant de prendre τὰ βαλανεῖα à la lettre et d'interpréter ce texte dans ce sens que Zenon affermait ou projetait d'affermier des bains royaux¹³¹.

Zenon possédait aussi des bains privés, à Arsinoé¹³², à Philadelphie¹³³ et au cours de l'année 240 il en fait construire de nouveaux à Koitai¹³⁴. Il affermait ces bains (et certainement aussi les bains royaux qu'il avait pris à bail¹³⁵) à des gérants, souvent Egyptiens¹³⁶. Il semble qu'il s'occupait déjà du fermage des bains étant administrateur de la dôréa¹³⁷. Par PSI 377a, un fragment de contrat, nous apprenons en partie les conditions du bail de ses bains: le propriétaire payait au trésor royal un impôt qui, dans ce cas, s'élevait à 400 drachmes par an, il fournissait voiture et bêtes nécessaires au fermier qui assumait l'entretien des animaux et veillait même à la reproduction.

De toute l'activité privée de Zenon c'est la partie se rapportant aux prêts, si volontiers et largement accordés, qui, jusqu'à présent, est la mieux décrite¹³⁸. Y revenir serait inutile. Le commentaire de P. Cornell 2 comprend un relevé minutieux avec notes des prêts

¹³⁰ C. Préaux *E.R.* p. 339 et *Les Grecs* p. 44.

¹³¹ M. Rostovtzeff *H.W.* p. 312 s., voir aussi le même auteur *L.E.* s. 121 s. et C. C. Edgar *Intr. Mich.* p. 46.

¹³² PSI 584 non daté.

¹³³ P. Lond. Inv. 2086 (M. Rostovtzeff *L.E.* p. 121 s.), P. Cairo Zen. 59667.

¹³⁴ PSI 395.

¹³⁵ Et peut-être aussi les bains d'Apollonios, bien que les témoignages nous manquent.

¹³⁶ Voir PSI 355, 377a, 584, P. Cairo Zen. 59453, 59667, P. Col. Zen. 103.

¹³⁷ PSI 355 de l'an 253 et PSI 377a de l'an 250/49. Il faut supposer qu'il s'agit ici plutôt de l'activité de Zenon bien qu'Apollonios se soit aussi intéressé aux bains (voir P. Col. Zen. 57 r. de l'an 249). P. Cairo Zen. 59667, non daté, provient aussi du temps de Philadelphie.

¹³⁸ Voir M. Rostovtzeff *L.E.* p. 182; C. C. Edgar *Intr. Mich.* p. 45 s; W. L. Westermann l'introduction à P. Cornell 2; C. Préaux *E.R.* p. 281 et *Les Grecs* p. 66 s; A. Würstle, *Journal of juristic Papyrology* V p. 9-103.

de Zenon qui nous révèle le terme des prêts et leur taux. En résumant les conclusions il faut constater 1) que les prêts d'argent n'étaient ni la principale ni même une des principales ressources de Zenon mais qu'ils étaient plutôt le résultat du capital assez important dont il disposait¹³⁹; 2) que Zenon n'appliquait pas de taux usuraires, les 25% ajoutés au prêt du boulanger Philon¹⁴⁰ constituent un taux normal en Égypte ptolémaïque¹⁴¹. Si nous trouvons dans le commentaire de P. Cornell 2 un taux s'élevant à 100% (PSI 392) il faut se rappeler que c'est un cas tout à fait particulier et que ce n'est pas le prêteur qui le demande mais l'emprunteur qui le promet en réclamant ce prêt: εὖ δὲ γίνωσκε δίοτι . . . κομιῆι διπλάσιον (Il. 9—10). Il faudrait encore se demander si l'on peut le prendre à la lettre (ce n'est qu'une lettre écrite à un ami pour lui demander assistance).

Il est certes question d'intérêts usuraires dans les archives de Zenon mais Zenon n'en est alors pas le créancier. Il y a l'affaire intéressante et compliquée d'Antipatros et de Nicon¹⁴². La femme d'Antipatros a emprunté à Nicon 70 drachmes à 6% par mois (le taux normal est 2% par mois, soit 25% par an). Mais ce Nicon ne se contente pas d'être usurier, c'est presque un bandit qui, attirant Antipatros hors de la maison sous prétexte d'un accord à lui proposer, lui a enlevé sa femme et son enfant.

Zenon en tant qu'administrateur de la dôréa aidait souvent ses amis et camarades à recouvrer des prêts arriérés¹⁴³. Cependant au cours du règne de Philadelphie, c'est à dire aussi longtemps qu'il reste au service d'Apollonios, les opérations financières dont nous entendons le plus parler sont des prêts sur gages d'argenterie. Ces emprunts semblent être faits le plus souvent par des subordonnés

¹³⁹ C. C. Edgar *l.c.* p. 46: "It was rather a natural adjunct to his other business interests". A. Würstle (*l.c.* p. 77) pense que Zenon retardait à dessein le paiement des employés d'Apollonios voulant disposer de capitaux le plus longtemps possible. Le retard général dans le règlement des salaires aussi bien à Alexandrie qu'à Memphis, plus marqué encore dans ces villes qu'à Philadelphie, révèle plutôt un désordre général que l'influence d'une seule personne. Il faut souligner que M. Würstle voit à tort la source principale des revenus de Zenon dans les affaires d'argent.

¹⁴⁰ P. Cairo Zen. 59355.

¹⁴¹ Voir C. Préaux *E.R.* p. 282; A. Würstle *l.c.* p. 87-9.

¹⁴² P. Col. Zen. 83, SB 7762, P. Cairo Zen. 59347.

¹⁴³ P. Cairo Zen. 59808 de l'an 257, P. Mich. Zen. 35 de l'an 254.

d'Apollonios¹⁴⁴. La vaisselle d'argent est déposée chez des agents d'Apollonios, qui versent l'argent, ou dans des banques¹⁴⁵. Il arrive que des détournements parfois importants aient lieu qu'Apollonios punit par la prison¹⁴⁶. Zenon nous paraît quelquefois être débiteur¹⁴⁷, en tout cas il surveille d'une manière quelconque les prêts¹⁴⁸. Faut-il en conclure que nous avons ici affaire à des opérations largement répandues au profit du dioecète lui-même? Les Grecs de l'entourage de Zenon apparaissent davantage comme employés d'Apollonios ou comme débiteurs qui empruntent même à des taux très élevés (jusqu'à 4% par mois)¹⁴⁹. Zenon lui-même par l'envergure de ses intérêts devait souvent avoir besoin d'argent liquide. Nous ne pouvons cependant jamais le saisir explicitement sous ce jour. Nous savons par contre que son frère Epharmostos prête 3700 drachmes sur gage d'une vigne (P. Cairo Zen. 59504).

Les divers secteurs de l'activité privée de Zenon dont nous avons parlé jusqu'ici étaient des domaines essentiels et constituaient ses principales sources de revenus. Toutes les autres affaires dont il est encore brièvement question et, le plus souvent d'une manière peu claire, furent sans doute faites occasionnellement. Zenon devait être trop bon homme d'affaire pour ne pas saisir d'emblée toutes les occasions de gain qui s'offraient et en profiter.

L'intérêt que Zenon portait à l'entraînement de jeunes garçons qu'il destinait aux jeux se reflète largement dans ces archives. Beaucoup de ses amis s'y intéressaient aussi vivement¹⁵⁰. Nous entendons parler de deux au moins de ces garçons que Zenon fait former à la palestre. Le premier, Pyrrhos, est dirigé par Hierocles¹⁵¹. Zenon craint que cette instruction et les frais en découlant soient faits en vain mais Hierocles lui assure que les pronostics sont favorables et σὺν τοῖς θεοῖς ἐλπίζω σε στεφανωθήσεσθαι (P. Cairo Zen. 59060 l. 7). De même Zenodoros (PSI 364) annonce à Zenon

¹⁴⁴ P. Cairo Zen. 59038, 59044, 59074, 59327, 59417.

¹⁴⁵ P. Cairo Zen. 59327, 59120.

¹⁴⁶ P. Cairo Zen. 59038, 59044.

¹⁴⁷ P. Cairo Zen. 59327, cf. C. C. Edgar *Intr. Mich.* p. 45.

¹⁴⁸ Voir P. Cairo Zen. 59120, 59074, 59327, PSI 326.

¹⁴⁹ Voir P. Cairo Zen. 59327.

¹⁵⁰ Voir E. N. Gardiner, *The Classical Review* XLIV p. 211 ss.

Les amis alexandrins de Zenon s'intéressaient aussi à la palestre, voir PSI 340.

¹⁵¹ Voir P. Cairo Zen. 59060, 59061, 59098, 59148, P. Iand. 98; peut-être le même: P. Cairo Zen. 59285, 59283, 59284, 59452, 59811.

la victoire remportée par son frère pendant Ptolemaia. Il confirme en même temps avoir reçu un himation pour celui-ci. Dans plusieurs lettres adressées à Zenon des passages concernant des garçons¹⁵² montrent que Zenon prenait un vif intérêt à ce genre d'affaire et qu'il recherchait les jeunes doués ainsi que ses amis¹⁵³. L'histoire d'Heracleotes qui se préparait à la palestres de Philadelphie pour un concours de musique¹⁵⁴ jette une vive lumière sur ces problèmes. Son instituteur Demeas lui a légué en mourant un instrument de musique et une allocation mensuelle. Mais l'instrument s'étant égaré (laissé en gage comme cela sera révélé par la suite) et l'argent n'ayant pas été versé à temps Heracleotes s'adresse à Zenon et à Nestor¹⁵⁵ en leur demandant de l'aider à retrouver ce qui lui a été légué dans le testament de l'instituteur. Si ce n'était pas possible: [ἀξιῶ ὑμᾶς συντάξαι ἀποδοθῆ]ναί μοι || τα γινόμενα εἰς ἐτησιο || τὴν κατὰ μῆνα γινομένη[ν μοι δαπάνην] ὅπως ἂν ἐμαυτοῦ ἐπιμεληθεῖς καὶ τυχῶν ἐπιστάτου εἰσέλθ[ω εἰς τὸν ἀγῶνα ὃν ὁ] βασιλεὺς προτίθησιν καὶ μὴ καταφθαρῶ ἐνταῦθα δυνατὸς ὧ[ν τὰ πρωτεῖα φέρεσθαι]¹⁵⁶.

Les exigences de Heracleotes nous frappent par leur ampleur. Il reconnaît avoir déjà obtenu:

εἰς κρέα	3 drachmes 4½ oboles
pour l'huile	une somme inconnue (P. Cairo Zen. 59440: 1 drachme 4½ ob.)
εἰς ὄψον	2 drachmes, ½ obole
en vin	7½ choes
au total	7 drachmes, 3¼ oboles et 7½ choes de vin
alors qu'il réclamait:	
εἰς κρέα	7 drachmes 3 oboles
pour l'huile	une somme inconnue
εἰς ὄψον	7 drachmes 3 oboles
en vin	10½ choes.

Si nous considérons qu'un travailleur rural gagne en moyenne 4 drachmes et 1 artabe de froment (valeur: 1 drachme environ¹⁵⁷)

¹⁵² P. Iand. 92 (la lettre de Hierocles): ὑγίαι[νε]ν δέ... τὰ π[αρά σο]ῦ παιδά-ρια. P. Cairo Zen. 59614: καὶ τὰ π[αιδά]ρια πάντα ἔρρωται καὶ ἐν ἐπιμελείαι ἐστίν.

¹⁵³ Voir PSI 340, P. Mich. Zen. 77.

¹⁵⁴ H. I. Bell, *Raccolta Lumbroso* p. 13 ss.

¹⁵⁵ Nestor nommé seulement dans ce texte.

¹⁵⁶ H. I. Bell *l.c.* 1.25 ss.

¹⁵⁷ Cf. Heichelheim, *Wirtschaftliche Schwankungen* p. 123—125.

par mois et qu'un aide-scribe demande à peine 3 drachmes et $\frac{1}{2}$ artabe¹⁵⁸, nous devons constater que l'instruction d'un musicien représentait de grands frais pour les conditions égyptiennes. Il semble cependant qu'il faut accepter comme moyenne l'allocation actuellement reçue, légèrement plus élevée peut-être, si lui-même, comprenant qu'il exige trop, demande au moins une somme couvrant ses dépenses mensuelles. Ce qu'il dit est significatif: ὅπως... ἐπιστάτου τυχῶν. Il faut supposer que cet "epistates" est un protecteur et patron tel que Demeas défunt pour Heracléotes et Zenon pour beaucoup de ces garçons entraînés à la palestre. Il est difficile d'admettre de la part de Zenon tant d'intérêt pour ces garçons dont l'instruction entraînait de grands frais sans l'imaginer matériellement intéressé à cette affaire. M. Rostovtzeff dans son *Large Estate* avançait déjà cette opinion¹⁵⁹. Mais il nous est impossible de définir le genre et le montant des profits qu'il pouvait en tirer.

Les relations de Zenon avec les petits tisserands qui travaillaient souvent à domicile ne sont pas faciles à saisir non plus. Nous apprenons que Maiandria, femme de Philon, lui-même débiteur de Zenon, fait pour ce dernier des vêtements¹⁶⁰ mais il semble que ce ne soit qu'une manière de régler ses dettes. Il est aussi question d'un travail semblable dans P. Cairo Zen. 59146 et P. Cairo Zen. 59831. On parle aussi plusieurs fois de commandes passées par l'intermédiaire de Zenon¹⁶¹ mais il est difficile de savoir s'il n'agit pas en administrateur de la dôrea. Deux textes sont du règne d'Evergète: P. Cairo Zen. 59571, de l'an 242, dans lequel Zenon doit acheter pour le médecin Neon τὰ στρωμάτια καὶ τὰς ψιλὰς et PSI 387 de 244/3, malheureusement fort endommagé, qui se rapporte à des affaires de tissage. Tout semble indiquer que Zenon avait des relations personnelles avec les petits tisserands mais il est impossible de les préciser¹⁶².

¹⁵⁸ Voir P. Cairo Zen. 59647.

¹⁵⁹ M. Rostovtzeff (*L.E.* p. 172—174) pense que ces garçons que l'on éduquait et entraînait étaient des esclaves (il s'appuie sur le terme παῖς, παδάριον) mais E. Gardiner (l.c.) s'élève contre cette hypothèse d'une façon convaincante.

¹⁶⁰ P. Cairo Zen. 59263, 59355.

¹⁶¹ P. ex. P. Cairo Zen. 59456, PSI 401.

¹⁶² Cf. C. Préaux *E.R.* p. 107 ss. et *Les Grecs* p. 38. Dans P. Cairo Zen. 59295 et PSI 341 Zenon agit plutôt en représentant d'Apollonios.

Un autre point que nous voudrions bien éclaircir: Zenon, infatigable quand il s'agissait de saisir toutes les occasions de réaliser des bénéfices privés, ne s'est-il jamais écarté des sentiers de l'honnêteté? N'entendons-nous jamais parler de ses abus? Au sujet des emprunts nous avons noté entre autres la supposition de A. Würstle selon qui Zenon retardait sciemment le paiement de ses subordonnés afin de se servir de ce capital, cette hypothèse paraît cependant trop peu fondée¹⁶³. On peut néanmoins considérer comme un abus de Zenon l'affaire de Pyrros¹⁶⁴. Zenon redevable lui-même de 250 artabes de blé désigne le fermier Pyrros comme débiteur pour éviter la colère d'Apollonios¹⁶⁵. Mais il faut convenir qu'il est en faveur de Zenon que parmi les si nombreux documents de ses archives ne nous parviennent rien de plus qui nous permette de parler de ses abus — si l'on excepte des affaires de douane peu claires, où Zenon, de même que ses camarades, semble se retrancher derrière l'autorité d'Apollonios pour éviter de trop grandes taxes¹⁶⁶.

En jetant maintenant un coup d'oeil sur l'ensemble de l'activité privée de Zenon il faut peut-être souligner les observations suivantes:

Zenon exploite dans une large mesure les possibilités que lui offre son poste dans la dôréa. On le remarque surtout dans l'affermage des terres où ses propres affaires se trouvent facilitées par le fait que les employés d'Apollonios s'occupent aussi de la culture des lots des clérouques (à noter aussi les relations officielles de Zenon avec les clérouques). La position de Zenon à Philadelphie lui permet non seulement de s'occuper de la culture des lots mais aussi de toutes les affaires de ses camarades et connaissances qui, ayant des propriétés dans le Fayoum n'y séjournent que temporairement ou même jamais. Les grands vignobles d'Apollonios obligent Zenon à s'intéresser à tous les problèmes de la viticulture et les contacts établis avec des spécialistes lui permettent de penser à se créer un vignoble privé. Pour l'élevage Zenon donne ses bêtes aux travailleurs éprouvés de la dôréa. Faisant le

¹⁶³ Voir note 139.

¹⁶⁴ PSI 417, P. Mich. Zen. 58, P. Cairo Zen. 59831, cf. aussi l'introduction de C. C. Edgar à P. Mich. Zen. 58.

¹⁶⁵ Pour les dettes de Zenon envers la dôréa voir P. Cairo Zen. 59832.

¹⁶⁶ Voir p. ex. 59093, 59240, 59392, 59804 (P. Col. Zen. 3), 59820.

commerce privé des animaux et du blé il profite des possibilités de transport d'Apollonios. Enfin il accorde volontiers des prêts à ses subordonnés sachant qu'en cas d'insolvabilité il aura pour garantie leur paye.

Administrateur de la dôréa Zenon s'occupe principalement de l'affermage des lots de ses camarades et des clérouques et il règle pour eux de nombreuses autres affaires qui ne sont pas directement liées à la culture de la terre. C'est le seul domaine de son activité privée où il est clair qu'il se dépensa davantage durant le règne de Philadelphie qu'au cours des années suivantes.

L'élevage, le commerce et enfin les prêts semblent n'avoir pas moins retenu l'attention de Zenon — administrateur que de Zenon — homme privé. Par contre nous pouvons remarquer que son intérêt pour ses vignobles privés passe au 1^{er} plan après 246. Nous observons la même tendance quoique moins distincte au sujet de l'exploitation des bains¹⁶⁷. Quant à la ferme d'impôts, Zenon ne s'en occupe que sous le règne d'Evergète. Il est alors suffisamment riche et connu et dispose de plus de temps qu'au cours de son administration.

Ce n'est qu'en passant qu'il a été question d'autres Grecs de l'entourage de Zenon. Mais ici aussi nous pouvons faire les mêmes remarques: que ce soit au service du roi, d'Apollonios ou même de Zenon, ils ne manquent aucune occasion de réaliser des bénéfices quelqu'en soit le domaine: affermage de lots, culture de la vigne, élevage, commerce ou ferme de revenus royaux. Ce milieu se caractérise par une fiévreuse activité pleine d'enthousiasme ("eager activity"¹⁶⁸). A cette époque, face à l'absence de propriété foncière¹⁶⁹ ces Grecs bâtissent leur fortune sur des milliers de spéculations dont une grande partie échappe malheureusement à notre attention.

Ainsi l'analyse des archives de Zenon ébauche le tableau d'une carrière à laquelle les nombreux Grecs qui venaient dans l'Égypte des premiers Ptolémées pouvaient aspirer. Nous avons aujourd'hui l'habitude de regarder l'hellénisme à travers le prisme de la littérature alexandrine quoique le fait que nous la qualifions de l'ad-

¹⁶⁷ La vigne devant pousser et les bains être construits, cela pourrait expliquer ce développement progressif.

¹⁶⁸ M. Rostovtzeff *H.W.* p. 1096.

¹⁶⁹ Voir C. Préaux, *Chronique d'Égypte* 1932 p. 298.

jectif "alexandrine" dût indiquer qu'elle ne parlait qu'au nom d'une petite partie de la société hellénistique. Tout l'entourage de Zenon, ce petit monde grouillant de vie de Philadelphie en construction paraît très peu s'intéresser à ce qui se passe au Musée ou à la Bibliothèque d'Alexandrie. La politique lui est également étrangère. *Homo politicus* est mort, ainsi que le dit M. Rostovtzeff¹⁷⁰, *homo oeconomicus vit.* C'est lui qui fait carrière en Égypte. Et bien que celle de Zenon ait des traits particuliers nous constatons en observant les autres Grecs de son entourage qu'ils empruntent les mêmes routes. Même la carrière de colon militaire, de clérouque, ne devait guère différer bien que renfermant certains éléments lui étant propres¹⁷¹. La ligne générale devait être à peu près la suivante: au service du roi ou d'un haut fonctionnaire royal, un Grec entreprenant et énergique obtient une position sociale et trouve des ressources privées qui lui permettent ensuite de s'émanciper — dans certains cas complètement, dans d'autres au moins en partie. C'est ainsi que se forme une couche de cette société nouvelle, un groupe conscient de sa supériorité sur les hommes ne vivant que du travail de leurs mains, sur ces salariés, petits artisans et sur toute la masse anonyme des *λαοί*, mais aussi une couche se rendant parfaitement compte de sa dépendance envers les plus puissants et les plus riches. Les hommes la composant ne gouvernaient pas directement l'Égypte mais formaient assurément dans une large mesure sa vie économique.

APPENDICE

En parlant de l'activité privée de Zenon deux noms ont été assez souvent mentionnés: celui de Sostratos, son associé et sa main droite et Jason fidèle aide de Zenon. Il semble nécessaire, afin de rendre cet ouvrage plus clair, de présenter ici ces deux collaborateurs de Zenon tels qu'ils apparaissent dans sa correspondance.

Sostratos, fils de Cléon, Heleneios¹⁷², travaillait dans

¹⁷⁰ M. Rostovtzeff *H.W.* p. 421 s.

¹⁷¹ Cf. M. Rostovtzeff *l.c.* p. 1153 s.

¹⁷² Nous avons aussi dans les archives de Zenon un Sostratos fils de Jason, frère de Cléon. Mais celui-ci écrit à Zenon en l'an 240 (P. Cairo Zen. 59368 et PSI 524) comme à son supérieur alors que l'ami et associé de Zenon est Sostratos, fils de Cléon, Heleneios, frère de Damis et Etearchos. Nous ne pouvons en douter, car lui seul (et non l'autre Sostratos) tient le rôle de témoin dans les contrats et est un homme riche et connu (cf. P. Cairo Zen. 59394).

la dôréa avec ses frères Damis et Etearchos (PSI 500 de l'an 257¹⁷³) avant que Zenon en soit l'administrateur. Il y était déjà un personnage connu puisque les Arabes dans PSI 598 demandent à Apollonios sa nomination à la fonction d'epistate. Au cours des années 56—54 il sert de témoin dans de nombreux contrats¹⁷⁴. Après l'établissement de Zenon à Philadelphie Sostratos continue à travailler dans la dôréa mais nous avons l'impression qu'il est, sinon toujours du moins souvent, hors de Philadelphie: dans P. Cairo Zen. 59230 Zenon prie Sostratos de lui envoyer un οἰκοδόμος et 12 jours plus tard Sostratos annonce par lettre à Zenon la mort de la chienne envoyée par Apollonios (P. Ath. 2). Il semble qu'il s'occupait aussi de vignobles à Moiethymis¹⁷⁵.

Le plus ancien texte nous parlant de l'étroite collaboration de Zenon et de Sostratos est P. Lond Inv. 2092¹⁷⁶ de 252/1 dans lequel nous lisons que Sostratos doit payer d'une vente de miel les dettes de Zenon. En 250 quelqu'un invite Zenon ainsi que Sostratos (et Demeas) s'ils se trouvent chez lui.^{176a} P. Ryl. 564 de la même année nous apporte un relevé détaillé de vins ἐν τοῖς Σωστράτου, Zenon devait certainement être intéressé à ces entrepôts pour garder ce document. Dans P. Mich. Zen. 56 (251—248) Philon explique à Zenon qu'il ne peut encore s'acquitter de sa dette mais qu'il lui donnerait volontiers ἄρακος vert si cela pouvait lui être utile ou à Sostratos. Dans P. Cairo Zen. 59344, de 246, on demande à Zenon une lettre de Sostratos concernant une affaire de logement¹⁷⁷. Et dans PSI 410 Keleesis s'adresse à la fois à Zenon et Sostratos pour une affaire peu claire pour nous¹⁷⁸.

Sostratos possède en commun avec Zenon un vignoble de 60 aroures dans les environs de Philadelphie¹⁷⁹. Ses entrepôts de vin

¹⁷³ PSI 500: ... διὰ Δάμιδος καὶ Ἐτεάρχου καὶ Σωστράτου τοῦ ἀδελφοῦ αὐτῶν ...

¹⁷⁴ P. Col. Zen. 54, P. Cairo Zen. 59666, 59173, 59182.

¹⁷⁵ Cf. P. Cairo Zen. 58229, 59783, PSI 629, aussi. P. Cairo Zen. 59344. Il semble que P. Cairo Zen. 59326, 59500, 59513, 59514, 59515, 59596, P. Col. Zen. 49, 57 témoignent aussi du travail de Sostratos dans la dôréa.

¹⁷⁶ Voir M. Rostovtzeff *L.E.* p. 105 s.

^{176a} P. Cairo Zen. 59282.

¹⁷⁷ Cf. P. Cairo Zen. 59359 r. de l'an 242.

¹⁷⁸ Cf. P. Cairo Zen. 59594, 2: σοὶ καὶ Σωστράτου. L'association de Zenon et Sostratos dans des affaires assez indéterminées: P. Cairo Zen. 59261, 59435, PSI 369, 391b, P. Col. Zen. 77.

¹⁷⁹ P. Cairo Zen. 59367 11. 29, 43 (l'an 240), PSI 393 (l'an 241).

sont désignés: ἐν τοῖς Σωστράτου¹⁸⁰. P. Cairo Zen. 59367 col. I semble indiquer que Sostratos était également intéressé à la ferme des impôts¹⁸¹.

Col. 81, non daté, comprend un relevé des vins de l'entrepôt de Sostratos, fait en raison du départ ou de la mort du propriétaire. De 240 nous ne possédons que 2 brouillons de lettres de Zenon à Sostratos (P. Cairo Zen. 59367) de janvier 240 puis Sostratos disparaît de la correspondance de Zenon. A ses cotés apparaît, le remplaçant, un certain Xenophon, inconnu jusqu'alors¹⁸².

Jason, fils de Kerkion de Calynda¹⁸³ est Carien comme Zenon. Nous le rencontrons aussi à Philadelphie avant la nomination de Zenon au poste d'administrateur¹⁸⁴. Il poursuit son travail dans le domaine d'Apollonios comme subordonné de Zenon¹⁸⁵ et reçoit une attribution de blé¹⁸⁶ ainsi que ὀψώνιον¹⁸⁷. Il dépend étroitement de Zenon qui lui donne des instructions¹⁸⁸. Nous le voyons le plus souvent s'occuper d'élevage¹⁸⁹. Il travaille à titre privé pour Zenon quand celui-ci est encore administrateur de la dôrea. Il conclut au nom de Zenon un contrat avec un chevrier (P. Cairo Zen. 59340) et c'est aussi pour lui qu'il prend à bail des lots de

¹⁸⁰ P. Rylands 564, P. Cairo Zen. 59737, P. Col. Zen. 81.

¹⁸¹ Zenon et Sostratos comme μέτοχοι ? Cf. p. 387 s. Voir aussi P. Cairo Zen. 59359.

¹⁸² P. Cairo Zen. 59360 (l'an 240) et PSI 524 (l'an 240). Il faut cependant souligner que nous avons très peu de documents de l'an 240 et des années suivantes et que la disparition du nom de Sostratos peut n'être que l'effet du hasard.

¹⁸³ P. Cairo Zen. 59124, 59126, 59219, 59296, 59298, 59328, 59330, 59337, 59340, 59361, 59406, 59450, 59507, 59569, (152, 157), 59596 (20), 59635, 59691 (11, 16), 59699, 59757 (73), 59789 (16), 59831; P. Mich. Zen. 64, 66, 67, 86; P. Col. Zen. 59, 66, 101; PSI 360, 368 (31, 44), 377, 385, 394, 429 (13), 500, 577, 579, 580, 626 r. (5); P. Hamb. 27.

¹⁸⁴ PSI 500, P. Col. Zen. 66, P. Cairo Zen. 59124, 59126.

¹⁸⁵ P. Cairo Zen. 59381, PSI 577, 360, 381, P. Col. Zen. 59, P. Lond. Inv. 2097 (cf. M. Rostovtzeff *L.E.* p. 81).

¹⁸⁶ P. Cairo Zen. 59569 (152, 157), 59699 (2).

¹⁸⁷ P. Cairo Zen. 59691 (11, 16).

¹⁸⁸ P. Cairo Zen. 59298 de l'an 250: γράψαντος γάρ Ζήνωνος Ἰάσονι.
Cf. aussi P. Cairo Zen. 59507, 59635, 59781, 59787, 59831, P. Mich. Zen. 86.

¹⁸⁹ Moutons: P. Cairo Zen. 59406, PSI 377b, 368, 429.

Chèvres: P. Cairo Zen. 59328, 59340, P. Mich. 66, 67.

Porcs: P. Cairo Zen. 59330.

Autres: P. Cairo Zen. 59596, 59635, P. Lond. Inv. 2098 (cf. M. Rostovtzeff *L.E.* p. 110).

clérouques (P. Hamb. 27 de 250/49). Il reste sous le règne d'Evergète l'aide de Zenon: il s'occupe toujours de ses bêtes¹⁹⁰, afferme la terre (PSI 385), apporte les comptes rendus des fermiers d'apomaira (P. Cairo Zen. 59367 de 242) et règle encore d'autres affaires de Zenon (PSI 394 de 242).

[Université de Varsovie]

Anna Świderek

¹⁹⁰ P. Mich. Zen. 66 (cf. P. Cairo Zen. 59340), 67.